

Du broyage itinérant sur votre commune

Dans le cadre de la **réduction des végétaux**, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, en collaboration avec l'ESAT de la ferme de la Guye (JONCY), propose aux communes du territoire d'organiser le **broyage des branches de leurs habitants**.



➤ **Objectif** : sensibiliser les habitants aux techniques de broyage-paillage.

Principe de l'opération :

- ✓ La commune met à disposition un terrain correspondant aux critères ci-dessous,
- ✓ Les habitants sont invités à venir déposer leurs branches sur une période prédéfinie,
- ✓ Une fois le volume de branches suffisant, l'ESAT se déplace sur le site pour broyer,
- ✓ La commune communique sur l'opération et organise la mise à disposition du broyat aux habitants.

Conditions préalables :

- ✓ Le site déterminé doit être : un lieu **central, connu** par tous les habitants, facilement **accessible** et **visible**,
- ✓ La communication fournie par le SIRTOM doit être apposée sur le site (panneau rappelant les consignes d'apport),
- ✓ L'ESAT et le SIRTOM valideront ce site au préalable, lors d'une visite sur place,
- ✗ Les sites de dépôts de déchets verts existants ou anciens type "verses" seront **systématiquement exclus** de ces opérations.

** Ces opérations sont prises en charge financièrement par le SIRTOM
(Coût moyen d'une journée : 460 euros HT).*

Informations et inscription auprès de Charline AMOROS,
Chargée de mission valorisation organique
03.85.59.26.98 / 07.88.51.73.87 / animcompost@sirtomgrosne.fr

